CERCLE

Le Président

DES PROPRIETAIRES D'ALSACE

12 RUE DES VIGNES

68730 RANSPACH-LE-BAS

Saint-Louis le, 20 décembre 2024

Internet : www.cercleproprietaires.com
E-Mail : cercledesproprietaires@wanadoo.fr

Rapport 2 suite **Créer une nouvelle société pour redresser les comptes dans les plus brefs délais**

Une réflexion qui devrait interpeler tous les politiques, la réflexion c'est simplement superficiellement une copie de la Suisse que chacun envie et en parle dans les débats sans vouloir l'appliquer.

Le départ en retraite en Suisse est à l'âge **de 65 ans** et dans les cartons il est prévu l'âge **de 67 ans.**
Je dis à Messieurs les politiques gardez la tête sur les épaules car vous donnez une très mauvaise image de votre personne, un enfant comprend la situation actuelle de l'évolution de vie du citoyen.
La retraite versée AHV est identique pour chaque citoyen Suisse qu'il gagne 2000 ou 10'000 CHF mais durant sa vie active la déduction de la cotisation est sur la base du salaire, mais ne touchera pas plus.
Par contre le deuxième pilier est **privatif** et est en conséquence plus attractif pour les hauts salaires.
Presque pas de manifestations des syndicats, ils ne sont pas subventionnés, bénéficient d'un bureau négocié gracieusement dans les très grandes entreprises.

Un projet référendaire pour avoir une semaine de vacances supplémentaire a été proposé par un parti de gauche. Résultat du referendum la population a refusé majoritairement car elle affaiblit les entreprises.
En France les syndicats auraient fait pression pour obtenir cette semaine de vacances supplémentaire et mettre l'économie en difficulté.

Avec la récente polémique avec les frontaliers, il faut rappeler qu'ils travaillent entre 40 et 42 heures et non 35 heures. L'assurance privée sociale est à la charge du frontalier et la cotisation chômage.

Pour la location du logement privatif, les mesures sont plus avantageuses pour le bailleur.
L'obligation de payer le loyer mensuel sans retard est une devise gravée dans le marbre. Un retard trop important de plus de deux mois entraine rapidement une résiliation du bail. En cas de refus d'obtempérer l'expulsion est moins de 4 mois et en France deux ans. Le problème du logement est largement suffisant et certaines villes garantissent les espaces verts et les aires de sport pour garder le locataire en ville.

Le cumul des mandats n'est pas la priorité des citoyens au contraire, avec le cumul nos élus n'ont plus de temps à consacrer aux citoyens. Même sans cumul pas de réponse des élus, je cite Mr COPE, et bien d'autres la liste est longue.

Le contrepouvoir de la presse n'est pas favorable à une proposition constructive, elle favorise les destructeurs de la France (LFI) dans les débats et dans les émissions.

Cordialement

Gilbert SPERY